

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION DES ACCRÉDITATIONS
UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITÉ

MINISTRY OF
HIGHER EDUCATION

DEPARTMENT OF UNIVERSITY
ACCREDITATIONS AND QUALITY

ARRÊTE **N° 9-00616** / MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du **01 JUL 2019**
 Portant ouverture du concours d'entrée en Première Année de la Filière « Études Professionnelles Approfondies » de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) de l'Université de Douala, au titre de l'année académique 2019/2020.

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- VU la Constitution ;
 VU la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
 VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 VU le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 VU le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 VU le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités d'État ;
 VU le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
 VU le décret n° 93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
 VU le décret n° 93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
 VU le décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
 VU le décret n° 2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et des Recteurs dans certaines Universités d'État ;
 VU le décret n° 2017/319 du 27 juin 2017 portant nomination de responsables dans les Universités d'État ;
 VU le décret n° 2013/0891/PM du 12 juin 2013 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
 VU l'arrêté n° 19/00054/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 27 février 2019 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun et des École sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2019/2020 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Un concours pour le recrutement de deux cent quarante-cinq (245) élèves en première année de la Filière « Études Professionnelles Approfondies » de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) de l'Université de Douala, est organisé au titre de l'année académique 2019/2020. La formation se déroule à temps plein (cours du jour). La répartition des places et les options concernées sont les suivantes :

Option	Nombre de places
Gestion de l'Entrepreneuriat (ENT)	35
Gestion de la Vente et Négociation Commerciale (VNC)	35
Gestion financière et comptable (FICO)	35
Gestion de la politique Sociale de l'Entreprise (POSE)	35
Gestion de la Qualité (QUAL)	35
Gestion, Analyse et Évaluation des Projets (AEP)	35
Gestion de la Communication (COM)	35
Nombre total de places	245

Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats des deux sexes, titulaires au moins d'une Licence ou d'un diplôme jugé équivalent.

Article 3 : Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

- 1) une fiche de candidature (disponible à l'ESSEC ou à la Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité du MINESUP à Yaoundé ; également téléchargeable à l'adresse: www.essec-douala.cm/concours2019) ;
- 2) une demande manuscrite timbrée à 1000 Francs CFA ;
- 3) une photocopie de l'acte de naissance certifiée conforme datant de moins de trois (3) mois ;

- 4) une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du GCE A/L ;
- 5) une photocopie certifiée conforme de la licence donnant droit au concours ;
- 6) un certificat de scolarité attestant l'inscription en troisième année du cycle de licence pour les candidats composant sous réserve de l'obtention de la licence ;
- 7) un certificat médical délivré par un médecin de l'administration, datant de moins de trois (3) mois ;
- 8) deux (2) photos d'identité (4 x 4) du candidat ;
- 9) une autorisation formelle à se présenter au concours, délivrée par le Ministre de la Fonction Publique et de la réforme Administrative ou par l'autorité administrative habilitée, pour les candidats fonctionnaires ou agents de l'État ;
- 10) un reçu de versement des frais de concours de Vingt Mille (20.000) Francs CFA au compte suivant : École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), n° 14004000005, United Bank for Africa (UBA) Cameroon (NB : le versement doit impérativement être effectué au nom du candidat) ;
- 11) une grande enveloppe (format A4) timbrée à 400 Francs CFA, portant l'adresse postale complète du candidat.

Article 4 :

- (1) Une fois que le dossier ci-dessus a été constitué, le diplôme d'admission (ou le certificat de scolarité), la photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance, la photo d'identité et le reçu de paiement des frais du concours doivent impérativement être scannés en couleurs pour être déposés sur la plateforme d'inscription en ligne (www.essec-douala.cm/concours2019) après avoir dûment renseigné toutes les informations demandées, au plus tard le 24 juillet 2019 à minuit.
- (2) Seuls les candidats ayant procédé à cet enregistrement en ligne de leur dossier de candidature seront autorisés à concourir. Cette obligation s'applique également aux candidats étrangers de la CEMAC et tous les candidats doivent noter que l'accès à cet enregistrement en ligne ne sera plus possible après le 24 juillet 2019.
- (3) Les dossiers physiques complets devront être déposés au Service de la Scolarité de l'ESSEC de Douala ou bien envoyé par poste à l'adresse de l'ESSEC (BP : 1931 Douala – Cameroun), au plus tard lundi le 29 juillet 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 : (1) le concours aura lieu Mercredi le 31 juillet 2019 à partir de 08 heures précises, potentiellement dans les centres d'examen suivants : Douala (ESSEC Campus); Yaoundé ; Bafoussam; Garoua; Ngaoundéré; Bertoua, Eholowa; Bamenda; Buea; Maroua. Pour accéder aux salles de composition, la carte nationale d'identité sera exigée aux candidats.

(2) les candidats des centres qui auront recueilli moins de 100 candidatures pourront être regroupés dans un centre proche. L'information y relative, ainsi que le site de composition, leur seront indiqués à travers le site web de l'ESSEC, une semaine au plus tard avant le déroulement du concours.

Article 6 : Pour les candidats Camerounais et Etrangers non ressortissants de la CEMAC, le concours d'entrée comprend une seule partie, l'examen écrit, représentant 100% de la note finale. Les épreuves seront disponibles en versions française et anglaise et les candidats utiliseront la langue de leur choix.

Article 7 : Le concours porte sur les deux (02) épreuves d'égale importance ci-après:

1.	Dissertation économique	Destinée à tester l'intérêt accordé par le candidat aux problèmes économiques ou managériaux, et portant : sur l'actualité économique des entreprises, sur l'actualité économique nationale et internationale, sur l'histoire économique récente ou sur la géographie économique	03 heures
2.	Epreuve de spécialité	Destinée à tester les aptitudes du candidat à poursuivre des études avancées dans l'option de spécialisation choisie	03 heures

Article 8 : En vertu des accords en vigueur, 10% des places ouvertes aux Camerounais sont accordées par admission sur titre aux candidats Etrangers ressortissants de la CEMAC. Ces places seront distribuées, suivant le critère du mérite, au prorata des nombres de candidatures originaires des différents pays.

Article 9 : Le Recteur de l'Université de Douala, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'ESSEC de Douala sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.-

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,



JACQUES FAME NDONGO